

Territoire 0 Carbone

Quels enjeux, écologique, social, économique ?
Quelle transition ?
Avec quelle implication du citoyen ?
Comment et avec quels moyens ?

Réunion publique - Table ronde avec la participation de :

* Gerard Blanchard de la CDA La Rochelle

* Le Comité Citoyen " zéro carbone "

* L'association CAPRES-AUNIS

* L'association **attac 17**



Salle Emile Combes
Rue de la Pépinière - La Rochelle

Vendredi 13 janvier 2023 à partir de 19h

Organisation de la soirée : à partir de 19h, salle Emile Combes

1. Présentation de la table ronde et du pourquoi du débat.
2. Présentation des intervenants
3. Questions aux intervenants
4. Temps de paroles du public et questions
5. Conclusions de chaque intervenant



L'association écocitoyenne CAPRES-AUNIS a répondu favorablement à l'invitation d'Attac17 et participé à cette table ronde.

La règle du jeu consistait donc à répondre préalablement à des questions qui avaient été communiquées par l'organisateur. Par conséquent, CAPRES-AUNIS avait préparé ses réponses principalement à partir des renseignements publiés sur le site de la [Coopérative carbone](#) et d'autres documents en sa possession, réponses que son Président Pierre RIVAUD n'a pu exposer dans leur totalité.

Elles sont donc disponibles en intégralité dans ce document, pages suivantes.

L'association CAPRES-AUNIS remercie les participants à cette table ronde dont notamment M. Gérard BLANCHARD, en espérant que ce type de débat public permettent de mieux appréhender le plan LRTZC (La Rochelle Territoire Zéro Carbone) porté par la CDA de La Rochelle avec la Coopérative Carbone.

Nota : une [page spécifique est dédiée au sujet LRTZC](#) sur le site CAPRES-AUNIS

Voir aussi l'onglet « [Conférences](#) »



Les questions :

Question 1 :

« comment voyez vous le problème territoire zéro carbone » ? Quelle approche avez-vous ?



Avec les connaissances actuelles du dossier (cf. Site Coopérative Carbone) il nous semble que la place du citoyen a été négligée dans l'approche : aucune action pédagogique, aucune information « au niveau du terrain » telle que des réunions publiques dans les communes de l'agglomération, ni même de communication au niveau des conseils municipaux par exemple.

Il existe bien un Comité citoyen, consultatif, qui devait « *apporter une expertise citoyenne dans un projet engagé dans la transition* » mais... aucune étude ou prescription n'est disponible à ce jour !

Les entreprises seules sont privilégiées avec le Salon PROFESSIONNEL de la Neutralité Carbone du 29/11/2022 et le financement de projets.

Il est difficile dans de telles conditions de mobiliser l'ensemble du public sur ce projet ambitieux dit de « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » dont l'intitulé lui-même prête à discussion.

À titre indicatif, on peut lire le dossier Sud Ouest « LA ROCHELLE TERRITOIRE ZÉRO CARBONE : **IDÉE DE GÉNIE OU IMMENSE FOURBI** » ainsi que le rapport très critique « **Construire une dynamique territoriale, vers la neutralité carbone** » (Le cas du projet LRTZC) réalisé par : Thibault Letertre, Master II Sociétés et Biodiversité, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

D'autre part l'aspect financier du dossier est difficile à appréhender : quels sont les investissements publics et privés qui sont réellement engagés dans cette opération ? Pour quels résultats attendus, point par point ?

Question 2 :

L'objectif 2040 peut-il être atteint ? **NON**

Quelle chance de réussite estimez-vous possible ? Face à l'urgence climatique, va-t-on réussir et atteindre l'objectif avec les solutions proposées ? Les hypothèses retenues sont-elles les bonnes ?



De quelles hypothèses s'agit-il ?

En l'état actuel de nos informations, il semble impossible d'obtenir une baisse telle qu'elle est fixée aux échéances 2030 et 2040 à partir du bilan 2019. Les solutions proposées sont éparpillées, parfois cosmétiques, et ne paraissent pas à la hauteur de l'enjeu qui demanderait une mobilisation globale du public, des entreprises et des collectivités avec une

remise en cause de certaines activités économiques (tourisme, agriculture, déplacement, commerce, énergie, etc.) Les collectivités elles-mêmes se doivent de donner l'exemple... comme ce devrait être systématiquement le cas pour les bâtiments publics ou pour les grands projets structurants : aménagement gare, boulevard Sautel projet nouvel hôpital, etc.

Face à la « dérive climatique », il faudrait un changement global des modes de vie sur des points clefs : les déplacements, l'alimentation, le logement (climatisation, chauffage, eau chaude, ...), les achats liés aux loisirs, au numérique, aux vêtements.

Dans l'immédiat, c'est la crise due à la Covid, le renchérissement du gaz, de l'électricité et du coût de la vie qui risquent de donner les meilleurs résultats sur la période récente 2021-2022-2023, davantage que les mesures affichées par la CDA et son « outil » que représente la Coopérative Carbone !

Question 3

quelles sont les étapes et planification pour la démarche zéro carbone d'ici 2040 ?
quel tableau de bord ?



On ne voit aucune planification détaillée sur le site de la Coopérative, ni de point d'étape actualisé depuis le bilan 2019. Un point d'étape chiffré régulier serait nécessaire pour vérifier si les objectifs sont atteignables ou non. Un pas de temps de 3 ans serait adapté à la situation pour savoir si les mesures prises sont suivies d'effets significatifs.

Question 4 :

Avec la mise en place de la coopérative carbone, pensez vous que que l'on peut régler le problème simplement en confiant à un marché financier les solutions. ?
Est-ce la solution la plus pertinente ?



La solution pollueur-payeur telle qu'elle apparait principalement dans la démarche déresponsabilise les entreprises, les collectivités et les particuliers qui se donnent bonne conscience en payant des projets essentiellement de compensation.

La règle ERC, c'est à dire **ÉVITER** (d'abord), **RÉDUIRE** (autant que faire se peut) puis **COMPENSER** (en tout dernier ressort) devrait s'appliquer dans l'ordre.

Donc prioritairement **éviter** les comportements émetteurs de GES et les actes défavorables à l'environnement ; ensuite **réduire** en étant le plus possible sobre et vertueux (dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la production agricole et industrielle, la consommation et le tourisme, la mobilité, etc.), et finalement, **compenser** par nécessité avec des actions réellement bénéfiques.

Les propositions de participer à des projets type Forêt Bleue à Dompierre sur Mer ou autres plantations d'arbres à Montroy ou dans le Marais Poitevin ou bien encore à Salies du Béarn, au

demeurant fort sympathiques, n'ont aucun effet réellement significatif à court ou moyen terme sur la baisse des GES locaux !

La campagne publicitaire de Bobby est uniquement axée sur la plantation d'arbres...

Le plan LRTZC est totalement absent du récent Point Commun (magazine de l'Agglo)

Remarque au passage : on ne dispose d'aucune explication sur la valorisation de la *tonne carbone économisée* qui est donnée de 42€ à 120€ !

Enfin, il paraît indispensable que des organismes qualifiés, INDÉPENDANTS, soient sollicités pour suivre les opérations engagées et qu'ils établissent un bilan chiffré des résultats possiblement obtenus... Cette expertise continue est indispensable.

Question 5:

la participation citoyenne est-elle à la hauteur de l'enjeu?

Quelle est la place du citoyen :?



Voir question 1. C'est un point fondamental et préalable à toute décision prise par les élus que d'informer les citoyens, de préférence et si possible en amont, de se concerter avec eux en confrontant les idées (contradictoire !) voire de proposer de coconstruire les projets.

C'est, de notre point de vue, la seule méthode possible pour obtenir l'**adhésion** au plan La Rochelle Territoire Zéro Carbone qui demanderait un engagement de toutes les forces vives réunies pour avoir la moindre chance de succès.